

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20220407-D202202B-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

Délibération :
D_2022-2-2

L' an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire
Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2022

Présents : 16

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick,
Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame
SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE
Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU
Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 18

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Madame ROULAUD Amandine a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Objet : Budget commune
Approbation du Compte de
Gestion 2021

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre,
Mesdames CORBIN Manitaritiana et ROULAUD Amandine.

Secrétaire de Séance : Monsieur BOSSARD Jean Paul

Madame le Maire donne lecture du Compte de Gestion 2021, établi par Monsieur le Trésorier d'Angoulême Municipale. Elle indique que les chiffres sont en accord à ceux du Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le Compte de Gestion 2021.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 5/04/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/04/2022

